

AVIS PUBLIC



ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021.

AVIS est donné, conformément aux dispositions de l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard qui sera tenue virtuellement et en direct par webdiffusion **le lundi 7 décembre 2020 à 19 h**, le règlement 2259 intitulé : *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2021)*, imposant une taxe sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de l'arrondissement pour l'exercice financier 2021, sera adopté.

Montréal, le 24 novembre 2020.

La Secrétaire d'arrondissement
Guyline Champoux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : montreal.ca/st-leonard